



Projet pédagogique 2015/2016



Fonctionnement des accueils de Chanteloup.....p3

| | |
|---|----|
| Présentation de la structure..... | p3 |
| Un fonctionnement différent les temps du mercredi après-midi et vacances scolaires .. | p4 |
| Déroulement d'une journée type..... | p4 |
| Le temps de la sieste..... | p5 |
| La restauration et le goûter..... | p5 |

Comment atteindre nos objectifs ?.....p5

| | |
|---|----|
| L'accueil de loisirs comme un lieu d'apprentissage et d'émancipation..... | p5 |
|---|----|

Un lieu d'accueil garantissant la sécurité physique et affective de l'enfant.....p6

| | |
|--|----|
| L'enfant acteur de son temps de loisir..... | p6 |
| L'accueil de loisirs, un espace pour la cohésion sociale | p7 |
| Citoyenneté et respect de l'environnement..... | p7 |
| L'accueil de loisirs, un temps de vacances..... | p7 |
| Le mercredi, un temps de pause contiguë au temps scolaire..... | p8 |

Zoomp8

L'accueil de loisirs de Chanteloup est géré par l'Ufcv dans le cadre d'une délégation de service public.

Le projet pédagogique est élaboré en fonction des valeurs que partagent l'Ufcv et la Commune de Chanteloup.

S'adressant à tous les partenaires, cette synthèse explique le fondement de nos pratiques, par la conception éducative que nous avons, de la place et du rôle de l'accueil de loisirs aux côtés de la famille et de l'école.

C'est grâce aux interactions entre les professionnels de l'animation, les parents, les professionnels de l'éducation, ainsi que par les élus, que ce projet s'inscrit dans une réalité sociale en perpétuel changement.

Fonctionnement des accueils de Chanteloup

L'accueil de Loisirs est organisé en conformité avec les textes réglementaires des accueils collectifs de mineurs. Il est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale et fonctionne en respectant les principes inscrits dans ce document.

Présentation de la structure

L'accueil de loisirs sans hébergement de Chanteloup est géré par l'Ufcv dans le cadre d'une délégation de service publique. La gestion administrative, comptable, ainsi que celle des ressources humaines est prise en charge par la délégation régionale de Bretagne. La coordination pédagogique sur le terrain est quant à elle, gérée par la coordonnatrice enfance. La structure doit prendre en compte les volontés éducatives et les modalités de fonctionnement municipales.

Il a été constaté, lors des premiers temps d'ouverture, que l'accueil est fréquenté à 75% par des enfants âgés de moins de 6 ans, scolarisés en classes de maternelle. Une attention toute particulière est donc donnée à la petite enfance, dans le déroulement des temps de la journée et dans les propositions pédagogiques.

Pour le moment, les enfants ne sont pas séparés en fonction des âges. Nous avons donc pensé une proposition pédagogique adaptée à tout âge, facilitant l'échange entre les enfants. Néanmoins à partir des vacances de printemps nous séparerons le groupe lors des temps d'animations afin d'adapter au mieux les propositions.

Un fonctionnement différent les temps du mercredi après-midi et vacances scolaires

Le mercredi, depuis la rentrée 2014, s'inscrit dans la continuité du temps scolaire. Il est donc important pour l'enfant de tenir compte du rythme de sa journée dans sa totalité. En effet, l'enfant qui maintient en éveil sa concentration toute la matinée aura besoin l'après-midi, de temps et d'espaces permettant la détente et la décompression. Néanmoins, le projet doit être en mesure de lui proposer des animations riches en découvertes, où l'enfant pourra, s'il le souhaite, créer, expérimenter et explorer dans un contexte à la fois cadré et ludique.

Lors des vacances, l'accueil doit marquer une coupure nette avec le temps scolaire. L'accent est donc mis sur la mise en place d'une ambiance festive et chaleureuse autour d'une thématique, d'animations, de détente. L'idée phare étant que l'enfant doit être acteur de ses vacances et doit pouvoir être en mesure de choisir comment il va pouvoir occuper sa journée.

Déroulement d'une journée type

| Horaires | Activités |
|--------------|---|
| 7h30/9h30 | Accueil des enfants : accompagner l'arrivée, qui parfois peut être difficile. (Jeux, discussions, lecture...) |
| 9h30/10h15 | Regroupement, proposition des activités (chants, accroche, thématique) |
| 10h15/11h45 | Temps de l'animation du matin. |
| 11h45/12h | Préparation au repas. |
| 12h/13h | Temps du repas |
| 13h/14h | Temps calme (jeux calmes, lectures...) |
| 14h/14h15 | Rassemblement, proposition des activités. |
| 14h15/ 16h15 | Activités de l'après-midi |
| 16h15/17h | Goûter |
| 17h/ 19h | Temps du soir (accueil des parents, jeux d'extérieurs, jeux en salle de motricité, petits ateliers...) |

Le temps de la sieste

Deux espaces adaptés peuvent être utilisés pour le temps de sieste

La restauration et le goûter

La confection du repas est prise en charge par l'entreprise **RESTECO**. Il est constitué de 5 composantes : entrée, plat principal, pain, laitage, dessert.

Les menus sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs.

Le goûter est géré par le directeur de la structure, toujours dans le respect de l'équilibre alimentaire des enfants.

Comment atteindre nos objectifs ?

L'accueil de loisirs comme un lieu d'apprentissage et d'émancipation

Valoriser l'enfant

Proposer aux enfants un large choix d'activités dans divers domaines où chacun pourra se retrouver selon ses préférences et ses compétences (activités manuelles, sportives, d'expressions, natures, etc...)

Faire preuve de méthode et de pédagogie afin d'amener les enfants à utiliser le maximum de leurs capacités.

Mettre en place des temps et des espaces pour présenter les différents projets aux parents : panneaux photos, temps "goûter spectacle", lieux d'exposition...

Développer l'autonomie

Outiller les activités afin de rendre l'enfant le plus autonome possible (patrons, fiche techniques, signalisation des lieux de rangements...)

Impliquer les enfants dans la vie quotidienne (débarrasser les tables, préparer le goûter...)

Être source de découvertes et de nouvelles expériences

Proposer des activités innovantes et variées afin de tendre vers de nouveaux horizons culturels.

Un lieu d'accueil garantissant la sécurité physique et affective de l'enfant

Être à l'écoute de l'enfant

S'adapter et être à l'écoute de l'enfant dans ses différents rythmes afin de développer un lien sur mesure.

Anticiper les situations à risques

Rappeler régulièrement les règles et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Repérer et résoudre les conflits dans le respect de chacun

Observer les relations entre les enfants, mettre en place des activités où l'enfant pourra s'épanouir individuellement et en groupe.

L'enfant acteur de son temps de loisir

Proposer des activités variées

Penser les activités selon les souhaits des enfants.

L'enfant : acteur de l'animation

Permettre à un enfant (ou un groupe d'enfants) de proposer une activité et de l'accompagner dans sa mise en œuvre.

Responsabiliser les plus âgés en les désignant animateurs des nuitées et des grands jeux.

Chaque lundi les enfants eux-mêmes définissent la programmation des activités de la semaine.

Développer le sens critique des enfants par la prise de parole

Mettre en place des temps en groupe qui permettent d'établir un bilan sur les activités.

L'accueil de loisirs, un espace pour la cohésion sociale

Instaurer un climat de confiance facilitant les échanges

Permettre à différents moments de la journée, d'échanger, de discuter, de rire ensemble par des discussions informelles durant les repas, par des jeux durant les temps calmes.

Favoriser l'esprit d'équipe et la coopération

Création collective d'une mascotte.

Privilégier les jeux de coopération.

Instaurer un climat solidaire lors des activités.

Citoyenneté et respect de l'environnement

Sensibiliser au tri, et à l'économie d'énergie

Mise en place de poubelle jaune avec signalisation (ce que l'on met ou pas dedans).

Utilisation de bassines lors du nettoyage des pinceaux.

Implication des enfants dans le rangement des activités.

Découvrir ou redécouvrir de façon ludique des espaces naturels de Chanteloup

Organisation de sorties, de grands jeux dans les espaces verts de Chanteloup.

Projet potager : plantation et décoration d'un potager

L'accueil de loisirs, un temps de vacances

Couper avec le rythme scolaire

Mise en place d'une thématique et d'un fil rouge.

Laisser libre court à l'imaginaire de l'enfant.

Nuitées et de veillées à thèmes programmées pendant les vacances d'été.

Création de jeux et de temps forts sur des thèmes variés et innovants.

Le mercredi, un temps de pause contigüe au temps scolaire

Détente et souplesse pédagogique

Temps à l'extérieur après le temps calme (14h-14h30).

Mise en place d'espaces où l'enfant peut se détendre, jouer, ne rien faire.

Varié les propositions d'animation en laissant la possibilité de « picorer », d'aller et venir entre les ateliers : atelier cuisine préparation du goûter, atelier créatif, atelier main verte autour du potager.

Création et projet collectif après le goûter.



Bienvenue à notre mascotte Loulou !

Loulou est arrivé en même temps que tout le monde, lors de l'ouverture de l'accueil aux vacances d'hiver 2015. Il va finalement rester avec nous pour toujours! En effet, le petit loup fait de vieux tee-shirt ne devait servir à l'origine que de fil rouge pour les vacances. Mais il a pris une grande importance aux yeux des enfants de l'accueil. Nous avons donc pris en compte la présence d'une mascotte dans le projet pédagogique et la vie de l'accueil. Il sert de support aux règles de vie, à la communication, à la discussion. En bref, il est un moyen important pour répondre aux objectifs phare de l'accueil de loisirs de Chanteloup, qui sont : l'échange, la coopération et le vivre ensemble.



Nous contacter

Ufcv Bretagne

8, rue du Dr. Francis
Joly
CS 74437
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02.234.235.00

Coordinatrices administratives

Mireille LAUNAY
Tél : 02.234.235.04

Vanessa CROIZE
Tél : 02.234.235.05

Responsable d'activité

Anne RONCEAU

Responsable animation territoriale

Frédéric BENOIT

Coordinatrice animation Chanteloup

Clémence COIGNARD
Tél : 02.99.44.58.29